Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le
ID : 091-200058477-20240920-DBC2024_21-AU

VAL D'YERRES VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

DÉCISION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : *1.1 MARCHES PUBLICS*
OBJET : ***AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°05 AU LOT N°01 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE DRAVEIL***

Total : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt septembre, le Bureau Communautaire, légalement convoqué le douze septembre, s'est assemblé à la salle des Fêtes, impasse de la mairie à Brunoy (91800), sous la Présidence de François DUROVRAY.

Présents : 15

Damien ALLOUCH ; Faten BENAHMED ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; François DUROVRAY ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Faten HIDRI ; Nicole LAMOTH ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT

Représentés : 02

Olivier CLODONG représenté par Nicole LAMOTH ; Pascal ODOT représenté par Christine GARNIER

Absents : 01

Romain COLAS

DBC 2024-21

SECRETAIRE DE SEANCE
Christine GARNIER

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le
ID : 091-200058477-20240920-DBC2024_21-AU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

DÉCISION

2024-21	AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°05 AU LOT N°01 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE DRAVEIL

VU la note explicative de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211 10,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015, portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2020-015 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de pouvoirs au Bureau Communautaire,

VU la décision du Bureau communautaire n°2021-025 en date du 16 décembre 2021, autorisant le Président à signer les marchés publics de travaux relatifs à la réhabilitation du conservatoire intercommunal de Draveil,

VU le marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 22 avril 2022 pour un montant de 2 173 180.96 € HT,

VU l'avenant n°01 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 24 août 2023,

VU l'avenant n°02 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié 13 février 2024,

VU l'avenant n°03 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 1er mars 2024,

VU l'avenant n°04 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 6 août 2024,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 septembre 2024 émettant un avis favorable à la passation de l'avenant n°05,

CONSIDERANT que pour le lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, des travaux en plus-values sont nécessaires pour la bonne exécution des travaux,

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le
ID : 091-200058477-20240920-DBC2024_21-AU

CONSIDERANT que les travaux complémentaires et modificatifs concernent les prestations suivantes:

- ✓ Réalisation d'un coffrage supplémentaire pour la réalisation de l'escalier de l'oriel pour un montant de 30 086.73 € HT (selon devis n°24/0147)
- ✓ Devis de location de la base vie, de l'entretien de la base vie et tarification du tarif jaune pendant la durée du chantier à la suite de la prolongation des délais pour un montant de 31 712.72 € HT (selon devis n° 24/0288 D)
- ✓ Réalisation d'un terrassement complémentaire et de mise en place de biocofra (coffrage perdu en carton alvéolaire biodégradable) pour la terrasse théâtre de verdure pour un montant de 2 941.86 € HT (selon devis n°24/0369A)
- ✓ Réalisation des fondations du local déchets pour un montant de 20 410.25 € HT (14 318.83 + 6091.42) (selon devis n°24/0370A)
- ✓ Réalisation de travaux modificatif suivant changement de projet pour un montant de 190 307.09 € HT (selon devis n°24/0371A)
- ✓ Remplacement dallage ouest par dalle portée avec biocofra pour un montant de 7 474.95 € HT (selon devis n°24/0388A)
- ✓ Location complémentaire de la grue pour un montant de 57 489.80 € HT (selon devis n° 24/0488)

CONSIDERANT que le montant de l'avenant n°05 pour le lot **Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre** est de **340 423.40€ HT,**

CONSIDERANT que le montant du marché est ainsi porté à **3 072 589.57 € HT**, soit une augmentation totale du marché tous avenants confondus de **41.39 %,**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1er : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°05 au marché public de travaux n°2022-03L01, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°05 avec la société DUBOCQ SAS titulaire du marché, sise 1, rue du C.D.8 à Saint Vrain (91770).

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 01/10/2024
Qualité : Président